

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE D'ENTRAIDE ET SOLIDARITÉS DU JEUDI 15 juin 2023

PROJET

Cette assemblée générale s'est tenue en « présentiel » à la Maison des Sports de Touraine, à Parçay-Meslay. Les adhérents avaient reçu la convocation, les documents soumis à leur approbation, ainsi qu'un formulaire de mandat, également mis à disposition sur le site internet de l'association. Ce jeudi 15 juin 2023 à 9h15, le président de l'association, M. François Ferrisse a ouvert l'**assemblée générale ordinaire d'Entraide et Solidarités**. M. Jean-Paul Mercier est désigné en qualité de secrétaire chargé de rédiger le procès-verbal de la réunion. Aux adhérents se sont joints des invités – salariés, personnes accompagnées, bénévoles non adhérents, élus, partenaires institutionnels et associatifs - que le président salue et remercie. Le président annonce que le bureau de vote composé de MM. François Curis, Frédéric Fleury et Philippe Charron, a constaté que 155 adhérents étaient à jour de cotisation, ce qui situe le quorum à 39 alors que 76 adhérents sont présents ou représentés. L'assemblée générale peut délibérer valablement.

Résolution n°1 : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2022.

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 2022, ratifie le présent procès-verbal.

Cette résolution ayant recueilli 76 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, est adoptée.

Le président explique ensuite qu'aux termes du Code des Impôts nous devons supprimer la dernière ligne de l'article 3 du Règlement intérieur, pour séparer le montant de la cotisation et celui de l'abonnement au journal *Perspectives*.

Résolution n°2 : Modification de l'article 3 du Règlement intérieur.

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des modifications de l'article 3 du Règlement Intérieur, ratifie le présent Règlement Intérieur.

Cette résolution ayant recueilli 76 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention est adoptée.

RAPPORT MORAL ET D'ORIENTATION

François Ferrisse donne lecture de son rapport, qui commence par évoquer un fait majeur. « 2022 : enfin la pandémie était derrière nous, et nous repartions sur un horizon qui semblait se dégager. Mais arrive le 24 février et l'agression de la Russie envers l'Ukraine. Des millions de personnes quittent leur pays, et de nombreux Ukrainiens arrivent en Touraine. Notre association, sollicitée par l'État, endosse la responsabilité de coordonner l'accueil... C'était l'occasion pour nous de réaffirmer nos valeurs d'accueil inconditionnel, et de déclarer que ce qui a été possible avec les réfugiés ukrainiens doit (devra) être possible avec tous les réfugiés, quel que soit leur pays d'origine. Rappelons que plus de 80 nationalités se côtoient à l'Entraide... ». Le président enchaîne sur la pérennisation du dispositif MNA, mais au contraire la fin de Route 37 malgré ses excellents résultats, et autre fait marquant le déménagement de « La Maison » pour les grands exclus.

Les élections présidentielle et législatives ont été l'occasion « de prendre contact avec les parlementaires locaux et de les alerter sur les « oubliés du Ségur » et sur le projet de suppression de places d'urgence, qui a pu être évité ». Le président passe en revue d'autres points de satisfaction dans les domaines de la santé, de la formation, de la prise en charge des auteurs de violences et d'autres encore, en remerciant chaleureusement tous les acteurs de ces progrès.

Ouvrant le chapitre des **orientations**, François Ferrisse évoque d'abord nos inquiétudes pour les sans-abris et l'initiative que nous avons prise d'un courrier inter-associatif aux pouvoirs publics. Un groupe de prospective va être constitué dans ce domaine. Il fait état ensuite de nos engagements pour améliorer le dispositif La Maison, faire valoir nos propositions en vue de la loi Immigration, contre la précarité alimentaire, pour le développement de l'IAE et de la

transition écologique, pour l'utilisation de l'ex-clinique Saint-Gatien, pour de nouveaux partenariats...Le tout dans le contexte difficile de l'envolée des coûts, et « sans rien lâcher sur nos valeurs d'accueil inconditionnel et d'accompagnement impératif adapté aux personnes que nous recevons ». Ce rapport ne donne lieu à aucune intervention de la salle.

Résolution n°3 : Approbation du Rapport moral et d'orientation.

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport moral, ratifie le présent rapport.

Cette résolution ayant recueilli 76 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, est adoptée.

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport d'orientation, ratifie le présent rapport.

Cette résolution ayant recueilli 76 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, est adoptée.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Christelle Dehghani, directrice générale, présente le rapport d'activité en soulignant la nécessité de « s'adapter à toutes les évolutions, celles de nos missions face à des besoins qui ne cessent de croître ». Elle évoque aussi la structuration nouvelle des services et remercie les directeurs de pôles pour leur travail d'organisation, et l'ensemble des salariés en assurant que la direction ne renonce pas à réduire l'inégalité qui frappe les « oubliés du Ségur de la santé ».

Chaque directeur de pôle a ensuite présenté, à l'aide de documents projetés, les grandes lignes de l'activité de son secteur en 2022, et les principales perspectives pour l'année en cours. Chaque exposé est ponctué d'applaudissements, avec même une ovation lorsque Nathalie Dréano, directrice du Pôle Réfugiés-Formation, rappelle la fin du dispositif Route 37 et remercie toute l'équipe et les partenaires du Consortium. Un autre moment intense fut le rapport sur l'Insertion par l'Activité économique présenté pour la dernière fois par Sylvain Badonnel, qui prend sa retraite, avec son successeur Sébastien Lamant.

Des intermèdes animés par Nathanaël Lemaire ont jalonné ces exposés. D'abord une table ronde sur l'intérêt des partenariats, avec les interventions de Pauline Bonnaudet (COALLIA), Guillaume Florenson (Mobilité solidaire), Anne Jeanin (Croix-Rouge), Caroline Joveneaux (AJH) et Christelle Dehghani. Puis les témoignages de trois hommes accompagnés par l'association : Hervé, hébergé à La Maison depuis seize mois, Stéphane, soigné à La Chambrière depuis six mois, et Jean-Yves, qui a passé près de deux ans au CHERPA avant d'obtenir un logement. Tous trois ont dit ce que l'association leur a apporté, mais aussi comment ils essaient de rendre ce qui leur a été donné, notamment en aidant les autres. L'assistance, saisie d'émotion, leur a réservé une ovation debout.

Le CHERPA a présenté un petit film réalisé avec ses propres moyens, et enfin un jeune étranger accueilli au service des MNA, Ibrahim, a chanté une composition réalisée avec Fabien, animateur, et Alban, bénévole qui vient donner des cours de musique.

La directrice remercie chaleureusement l'équipe qui a préparé cette assemblée générale. Le rapport d'activité n'a donné lieu à aucune question de l'assistance.

Résolution n°4 : Rapport d'activité.

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité 2022, ratifie le présent rapport.

Cette résolution ayant recueilli 76 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, est adoptée.

PRÉSENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2022

L'expert-comptable Rémi Lambert (cabinet TGS France) rappelle les faits marquants de l'année passée dans la vie de l'association : l'accompagnement des ménages ukrainiens (subvention 1,6 M€), l'ouverture de 5 nouvelles places de Lits d'accueil médicalisés, l'année pleine d'activité de *La Maison*, le déploiement régional du Centre de prise en charge des auteurs de violences, et la prime Ségur (423 k€ versés par les financeurs), tandis que le CPOM signé en 2020 court jusqu'en 2025.

Pour l'exercice 2022, les produits se sont élevés à 19 720 k€ (+3 109 k€ sur 2021), dont 16,5 k€ de concours publics et subventions. Les charges ont atteint 19 354 k€ (+3 089 k€), dont 9,6 k€ de charges de personnel (+ 1 097) et 5,7 k€ de dépenses d'activité (+ 891 €). L'exercice se solde par un excédent de 365 926 k€ (346 k€ en 2021). La trésorerie continue de s'améliorer, et les 12 000 heures de bénévolat déclarées ont été valorisées à 221 k€.

L'expert-comptable salue tout le travail de l'équipe financière.

Dans l'assistance, un adhérent demande à connaître « l'échelle des salaires » en vigueur dans l'association. Président et directrice répondent que ces données sont publiques puisqu'il s'agit de la simple application de la Convention collective. La parole revient à **Éric Maurice, Commissaire aux comptes** (cabinet FITECO), qui déclare : « après 32 années

d'intervention auprès de vous, vous me verrez moins à l'avenir... ». La fonction sera dorénavant assurée par Ahmed Rouis. Mais M. Maurice tient à faire part de ce que lui inspire « un rapide regard dans le rétro. Votre association a été pour moi un peu plus qu'un simple client. Sa force et ses valeurs ont toujours été mises au service de son objet social par les différents présidents : pas de place ici pour l'égo et le culte de la personnalité... ». Il note aussi ce qu'il qualifie de « crucial », la volonté permanente d'enrichir le conseil d'administration par l'apport de compétences variées, « ce qui vous permet de traverser les crises un peu mieux que d'autres ». Le Commissaire aux comptes souligne encore « une juste répartition des pouvoirs entre bénévoles et salariés, entre le politique et l'opérationnel, et l'harmonie entre la présidence et la direction ». Il observe qu'en dix ans les ressources ont été multipliées par deux, et qu'on est passé, en 25 ans, de huit dispositifs à une cinquantaine, « et le processus s'accélère ». Mais l'association a su s'adapter, conclut Éric Maurice, en trouvant le juste équilibre entre la fonction gestionnaire et la militante, et il remercie tous ceux qui lui ont permis d'assurer sa mission par un bon dialogue tant avec les administrateurs que les salariés.

Son collègue **Ahmed Rouis** rappelle ensuite le but de sa mission légale : donner son opinion sur la communication financière de l'association, après avoir regardé les process « et cette année principalement le système d'information » et les processus d'investissements et d'achats. Ce qui l'amène à présenter deux rapports. Le premier sur les comptes annuels présentés, dont il « certifie qu'ils traduisent bien la réalité de l'activité de l'association en 2022 et l'état de son patrimoine à la fin de l'année dernière. L'enregistrement des subventions et financements est réel et effectué sur le bon exercice... ». Le second rapport porte sur les conventions réglementées et fait état des relations entre l'association Entraide & Solidarités et l'association Entraide EcoBois. Et sur le fait que par convention M. Bernard Bonnin, administrateur, a mis à disposition d'Entraide & Solidarités, pour un loyer social, un appartement situé à Tours nord.

Résolution n°5 : Rapport de gestion

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport financier, ratifie le présent rapport.

Cette résolution ayant obtenu 76 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, est adoptée.

Résolution n°6 : Approbation des comptes annuels et affectation du résultat

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2022, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale donne quitus de leur gestion à tous les administrateurs pour l'année 2022.

Les comptes annuels font apparaître un excédent de 365 926 €, affecté comme suit :

- CHRS + 162 978 €
- ASO +83 964 €
- Formation + 35 224 €
- IAE – 68 390 €
- LAM +43 809 €
- LHSS + 21 693 €
- Route 37 – 30 859 €
- MNA +55 420 €
- Vie associative + 62 088 €

Cette résolution ayant obtenu 76 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, est adoptée.

Résolution n°7 : Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 612-5 du Code de Commerce, en approuve les termes.

Cette résolution ayant recueilli 76 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, est adoptée.

Résolution n°8 : nomination/renouvellement d'administrateurs

Sept élus étaient renouvelables : Brigitte Bécard, Monique Carriat, Philippe Delaunay, Frédéric Fleury, Martine Gaudeau-Sédilleau, Clive Mieville, Patrick Minier. Et deux nouveaux candidats se présentaient : Gaëtan Dehenne et Marie-Françoise Sacré. Tous ont été élus ou réélus pour trois ans.

Cinq candidats stagiaires s'étaient par ailleurs déclarés et présentés à l'assemblée ou précédemment au conseil d'administration : M. Philippe Bernard, Mme Isabelle Darmendrail, M.Jésus Gonzales, Mme Catherine Scaviner et M. Thierry Hoquet.

L'ordre du jour étant épuisé, le président adresse ses remerciements à tous et clôt à 13h15 l'assemblée générale ordinaire 2023.

François Ferrisse
Président

Jean-Paul Mercier
Secrétaire de séance